

---

---

**Navires et technologie maritime —  
Systèmes de management de recyclage  
des navires — Spécifications relatives  
aux systèmes de management pour les  
chantiers de recyclage des navires, sûrs  
et non polluants**

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)  
*Ships and marine technology — Ship recycling management  
systems — Specifications for management systems for safe and  
environmentally sound ship recycling facilities*

ISO 30000:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 30000:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2009

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

**Sommaire**

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction .....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	2
3 <b>Termes et définitions</b> .....	2
4 <b>Exigences relatives au système de management de chantier de recyclage des navires</b> .....	4
4.1 <b>Exigences générales</b> .....	4
4.2 <b>Politique de recyclage des navires (politique de recyclage)</b> .....	4
4.3 <b>Planification</b> .....	5
4.4 <b>Mise en œuvre et fonctionnement</b> .....	7
4.5 <b>Vérification</b> .....	11
4.6 <b>Revue de direction et amélioration continue</b> .....	13
<b>Annexe A (informative) Comparaison de l'ISO 30000:2009 et de la convention internationale IMO planifiée sur le recyclage des navires sûrs et non polluants</b> .....	14
<b>Bibliographie</b> .....	18

**ITeCh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 30000:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 30000 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 8, *Navires et technologie maritime*.

Cette première édition de l'ISO 30000 annule et remplace l'ISO/PAS 30000:2008, qui a fait l'objet d'une révision technique.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>

## Introduction

La présente Norme internationale a été élaborée en réponse à la demande de l'industrie de disposer d'une norme relative au recyclage des navires.

NOTE La présente Norme internationale est fondée sur la méthodologie désignée «roue de Deming» (Planifier-Faire-Vérifier-Agir) [en anglais Plan-Do-Check-Act (PDCA)]. La roue de Deming (PDCA) peut être décrite comme suit.

- Planifier: établir les objectifs et les processus nécessaires pour fournir des résultats correspondant à la politique de recyclage des navires de l'organisme.
- Faire: mettre en œuvre les processus.
- Vérifier: surveiller et mesurer les processus par rapport aux politiques, aux objectifs, aux cibles, aux réglementations légales et aux autres exigences en matière de recyclage, et rendre compte des résultats.
- Agir: entreprendre les actions pour améliorer en permanence les performances du système de management de recyclage.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 30000:2009](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 30000:2009

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615dcf/iso-30000-2009>

# Navires et technologie maritime — Systèmes de management de recyclage des navires — Spécifications relatives aux systèmes de management pour les chantiers de recyclage des navires, sûrs et non polluants

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences relatives à un système de management permettant à un chantier de recyclage des navires de développer et mettre en œuvre des procédures, politiques et objectifs pour être à même d'entreprendre des opérations de recyclage des navires sûres et non polluantes conformément aux normes nationales et internationales. Les exigences relatives au système de management tiennent compte des exigences légales, des normes de sécurité et des éléments concernant l'environnement appropriés que le chantier de recyclage des navires a besoin d'identifier et auxquels il doit se conformer pour réaliser un recyclage des navires sûr et non polluant.

La présente Norme internationale s'applique au processus dans son ensemble: acceptation d'un navire pour recyclage par le chantier; évaluation des risques à bord du navire; identification et conformité à toute notification et exigences d'importation applicables aux navires à recycler; réalisation du processus de recyclage de manière sûre et non polluante; réalisation de la formation requise; mise à disposition des équipements sociaux (par exemple premier secours, contrôles sanitaires, restauration); stockage et traitement des matériaux et des déchets provenant du navire; gestion des flux des déchets et du recyclage, y compris les accords contractuels, enfin, contrôles de la documentation relative au processus, y compris toute notification applicable à la mise au rebut finale du navire.

La présente Norme internationale est applicable à tout chantier de recyclage des navires souhaitant

- a) établir, mettre en œuvre, entretenir et améliorer un système de management sûr et non polluant pour le recyclage des navires,
- b) garantir sa propre conformité à sa politique déclarée de management sûr et non polluant, et
- c) démontrer la conformité à la présente Norme internationale par
  - 1) la réalisation d'une autodétermination et d'une autodéclaration, ou
  - 2) l'obtention de la confirmation de sa conformité auprès de parties prenantes au chantier, telles que les clients, ou
  - 3) l'obtention de la confirmation de son autodéclaration auprès d'une partie extérieure à l'organisme, ou
  - 4) l'obtention de la certification/l'enregistrement de son système de management auprès d'un organisme extérieur.

Toutes les exigences de la présente Norme internationale sont destinées à être intégrées aux systèmes de management de tout chantier de recyclage des navires. Afin de se conformer à la présente Norme internationale, les systèmes de management doivent au minimum couvrir tous les éléments de la présente Norme internationale.

Une comparaison entre la présente Norme internationale et la convention internationale IMO planifiée sur le management pour les chantiers de recyclage des navires, sûrs et non polluants, est fournie dans l'Annexe A.

## 2 Références normatives

Aucune référence normative n'est citée. Cet article n'est indiqué que pour assurer la cohérence de numérotation et la comparaison avec des Normes internationales similaires.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1 audit

processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit du système de management établis par le chantier sont satisfaits

### 3.2 auditeur

personne ayant les qualifications et compétences nécessaires pour effectuer un audit

[ISO 9000:2005, 3.9.9]

### 3.3 amélioration continue

processus d'amélioration du système de management en termes de performance globale en matière de sécurité et d'environnement, conformément à la **politique de management de recyclage des navires** (3.19) de l'organisme

NOTE Il n'est pas nécessaire de réaliser le processus dans tous les domaines d'activité simultanément.

### 3.4 risque danger

#### phénomène dangereux

source ou situation présentant un potentiel d'effet préjudiciable en termes de blessure ou d'atteinte à la santé des personnes (à court et à long terme) et de dommages aux biens et à l'environnement, ou une combinaison de ces préjudices

### 3.5 matériau dangereux

article, élément ou substance présentant un potentiel d'effet préjudiciable en termes de blessure ou d'atteinte à la santé des personnes (à court et à long terme) et de dommages aux biens et à l'environnement, ou une combinaison de ces préjudices

### 3.6 importation

procédure(s) et action(s) suivies pour assurer l'acheminement d'un navire jusqu'au chantier de recyclage des navires ou son transfert d'un autre lieu, y compris l'obtention de tous accords, notifications et licences des autorités compétentes, la navigation en toute sécurité du navire et les fonctions et responsabilités contractuelles et faisant l'objet de certification

### 3.7 partie intéressée

personne ou groupe concerné(e) ou affecté(e) par les performances du chantier en termes de sécurité et d'environnement, y compris les ouvriers et sous-traitants travaillant sur le chantier ou employés à d'autres travaux par le chantier, et le public en général



**3.8****non-conformité**

non-satisfaction d'une exigence

[ISO 9000:2005, 3.6.2]

**3.9****notification**

méthode, procédure ou processus assurant la communication de tous avis pertinents et requis en temps opportun aux parties concernées et la réception de toutes autorisations nécessaires

**3.10****organisme**

compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, personne ou personnes, ou parties ou combinaison de celles-ci, constituées ou non, publiques ou privées, disposant de ses propres fonctions et administration

**3.11****action préventive**

action entreprise pour éliminer la cause d'une **non-conformité** (3.8) potentielle

**3.12****procédure**

manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus

**3.13****recycler**, verbe

accepter (préparer, acheter et importer) et désarmer un navire et transporter et mettre au rebut ou réutiliser les matériaux, éléments ou composants

## NOTE

Peut être utilisé pour décrire toute activité associée au sein du chantier de recyclage.

**3.14****aspect du recyclage**

élément des opérations, procédures, activités, gestion des déchets, passation de contrat, désarmement, stockage, séparation, traitement, mise au rebut, recyclage, réutilisation, revente ou négoce, réalisés par un chantier de recyclage ayant, ou pouvant avoir, une incidence sur la santé, la sécurité, l'environnement ou les exigences légales

## NOTE

Un aspect significatif du recyclage a ou peut avoir une influence [voir **influence du recyclage** (3.15)] significative.

**3.15****influence du recyclage**

effet sur la santé, la sécurité, l'environnement ou les exigences légales, de nature préjudiciable ou bénéfique, résultant en tout ou partie des aspects des opérations du chantier de recyclage

**3.16****sûr**

dispositions, conditions et environnement de travail tels que toutes les conditions et tous les facteurs ayant une incidence sur le bien-être des employés, intérimaires, personnel permanent, responsables, visiteurs et toute autre personne sur le lieu de travail soient conformes aux normes requises relatives aux performances en matière d'hygiène et de sécurité au travail, et exempts de tout risque de préjudice inacceptable, ou autre norme plus sévère spécifiée dans la politique, les cibles ou les objectifs

**3.17****navire**

bateau ou structure flottante de tout type, taille ou construction devant être recyclé dans le chantier conformément au présent document

**3.18**

**chantier de recyclage des navires**

zone, site, port ou chantier défini, y compris l'organisme qui le gère, utilisé pour le recyclage des navires

NOTE Désigné dans la présente Norme internationale par la forme abrégée de «chantier».

**3.19**

**politique de management de recyclage des navires**  
**politique de recyclage des navires**

intentions et orientation globales d'un organisme en termes de performances en matière de santé, de sécurité, de bien-être et d'environnement, formellement exprimées par la direction

NOTE La politique de recyclage des navires fournit un cadre d'action et d'établissement des objectifs et cibles.

**3.20**

**cible de management de recyclage des navires**

niveau spécifique de performance requis pour atteindre un objectif de management de recyclage des navires

**3.21**

**objectif de management de recyclage des navires**

résultat ou réalisations spécifiques requis pour satisfaire à la politique de management de recyclage des navires

**3.22**

**programme de management de recyclage des navires**

moyen mis en place pour atteindre un objectif de management de recyclage des navires

**3.23**

**partie prenante (groupe d'intérêt)**

personne ou partie ayant un intérêt financier ou légal dans le navire, dans le processus de recyclage du navire ou le chantier

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/abd08a40-e724-4976-8d99-8e8f74615d7f/iso-30000-2009>

NOTE Les parties prenantes comprennent au moins l'armateur, l'état du pavillon, la direction du chantier de recyclage et l'autorité nationale de l'état où se situe le chantier de recyclage.

**3.24**

**direction**

personne ou groupe de personnes qui oriente et contrôle un organisme au plus haut niveau

## **4 Exigences relatives au système de management de chantier de recyclage des navires**

### **4.1 Exigences générales**

L'organisme doit établir, documenter, mettre en œuvre, entretenir et améliorer en permanence un système de management efficace pour le recyclage sûr et non polluant des navires conformément aux exigences de la présente Norme internationale; il doit également déterminer la manière dont il satisfait à ces exigences.

Le chantier doit définir et documenter le domaine d'application de son système de management.

### **4.2 Politique de recyclage des navires (politique de recyclage)**

La direction doit définir la politique de recyclage des navires du chantier et assurer que, dans le cadre du domaine d'application défini du système de management, elle

- a) applique des normes appropriées de sécurité à toutes les opérations du chantier, et comprend un engagement en termes de santé, bien-être, sécurité et protection de l'environnement,

- b) assure un recyclage non polluant des navires et comprend un engagement en termes de prévention de la pollution,
- c) comprend un engagement à obéir aux exigences légales applicables et aux autres exigences que le chantier s'engage à satisfaire,
- d) fournit un cadre pour établir et revoir les performances en termes de sécurité et d'environnement ainsi que les cibles et les objectifs,
- e) est documentée, mise en œuvre, revue et entretenue,
- f) s'engage à l'amélioration continue,
- g) est communiquée à toutes les personnes travaillant pour le chantier ou au nom du chantier, et est bien comprise, et
- h) est mise à la disposition des parties intéressées.

### 4.3 Planification

#### 4.3.1 Aspects du recyclage

Le chantier doit établir, mettre en œuvre et entretenir une ou des procédures

- a) pour identifier les aspects du recyclage de ses activités, opérations et procédures dans le cadre du domaine d'application du système de management de recyclage qu'il peut maîtriser, et les aspects qu'il peut modifier par des développements planifiés ou nouveaux ou bien en créant ou en modifiant des activités, des produits ou des services,
- b) pour identifier les matériaux dangereux et autres éléments dangereux que le chantier peut recycler ainsi que les matériaux dangereux et autres éléments dangereux que le chantier prévoit de pouvoir recycler,
- c) pour évaluer les navires faisant l'objet d'une planification de recyclage en fonction de la présence de ces matériaux conjointement à leur acceptation et importation, et la capacité du chantier à recycler ces matériaux,
- d) pour préparer et planifier le recyclage des navires et pour disposer d'un système permettant de réaliser la planification et la préparation de chaque navire que le chantier prévoit de recycler, et
- e) pour déterminer les aspects qui ont ou peuvent avoir un ou des impacts significatifs sur le recyclage (par exemple un ou des aspects significatifs).

Ces procédures doivent comprendre les activités périodiques et non périodiques, les activités et le bien-être de tout le personnel ayant accès au chantier, y compris les sous-traitants, le personnel de bord et les visiteurs, les ateliers, les laboratoires ou autres équipements fournis par le chantier lui-même ou par des tiers.

Le chantier doit documenter ces informations et les tenir à jour.

Le chantier doit assurer que les aspects significatifs sont pris en compte lors de l'établissement, de la mise en œuvre et du maintien de ses systèmes de management.

#### 4.3.2 Exigences légales, réglementaires et autres exigences

Le chantier doit établir, mettre en œuvre et entretenir une ou des procédures

- a) pour identifier et avoir accès aux exigences légales applicables et aux autres exigences auxquelles le chantier est soumis, qu'elles relèvent de la législation internationale, nationale ou d'exigences locales, ou que le chantier s'engage à satisfaire, dans le cadre de ses aspects du recyclage, et
- b) pour déterminer dans quelle mesure ces exigences s'appliquent à ses aspects du recyclage.